

DEMANDEZ VOTRE PASSE-PARTOUT AU CIL 77

LES AIDES **LOCA-PASS**[®] pour obtenir facilement une location



- **Avance du dépôt de garantie:** deux mois de loyer hors charges maximum.
Remboursable par le locataire sous forme de prêt sans intérêt.
Durée: 36 mois maximum, après différé de 3 mois. Mensualité de 15 € minimum.
- **Garantie du paiement du loyer et des charges** au bailleur durant 18 mois.

CES AIDES SONT ACCORDÉES AUX SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ NON AGRICOLE, AUX JEUNES DE MOINS DE 30 ANS EN SITUATION OU EN RECHERCHE D'EMPLOI ET AUX ÉTUDIANTS BOURSIERS.
LES AIDES LOCA-PASS[®] SONT DES MARQUES DÉPOSÉES AU TITRE DU 1% LOGEMENT.

Pour tout renseignement, contactez le CIL 77,
organisme collecteur et gestionnaire des fonds du 1 % Logement

10, rue des Mézereaux 77000 Melun
Tél. : 01.64.71.72.00 – www.cil77.fr

